



Place de la Mairie
30360 VÉZENOBRES

COMPTE-RENDU Réunion Publique du 16 Octobre 2019 Quartier Chemin du Mas de la Corse et Chemin de Bercaude

Représentants de la municipalité :

OMBRAS Sébastien
BOURRIE David
GLAD Ghislaine
LANOIR Marie-Laure
BRES Véronique
BERENGER Cathy
ALLEMANT Liliane

Participants :

BRUJAS Ophélie (DGS)
Une trentaine de familles

M. Ombas, Maire de VEZENOBRES, remercie les habitants de leur présence ce soir pour cette réunion de quartier qui fait suite à celle organisée en 2016.

M. Ombas explique ensuite que le quartier des chemins de Bercaude et du Mas de la Corse est celui qui est amené à se développer du point de vue urbanistique dans les années à venir après le chemin du Stade précédemment.

Il sera présenté ce soir différents projets, publics et privés, en cours ou à venir, dans ce quartier et dont la Commune a connaissance. La volonté est d'informer mais aussi d'impliquer les habitants sur l'avenir de ce quartier et notamment sur les sens de circulation, à la fois au niveau de la voie transversale qui relie désormais ces deux chemins et dans la partie basse des deux chemins.

Suite à la première réunion, un courrier de riverains du chemin du Mas de la Corse avait été fait et une réponse leur a été apportée.

L'idée initiale du plan local d'urbanisme est de réaliser une voie transversale entre les deux chemins, ce qui permettra de revoir les sens de circulation de manière globale dans ce quartier. La première idée étant de faire un sens de circulation unique avec une entrée chemin du Mas de la Corse et une sortie chemin de Bercaude. L'intersection RD936/chemin du mas de la Corse étant la plus problématique. Suite à la réunion de 2016 et aux échanges avec les riverains ensuite, il y a une évolution vers un entrée/sortie à maintenir et à aménager avec un élargissement de la voie et la création de trottoirs sur le chemin de Bercaude.

Sur le plan projeté, M. Ombas explique que la commune a pour projet d'élargir le chemin de Bercaude de la voie départementale à la voie transversale qui relie les deux chemins. Pour se faire, elle a acquis la parcelle 146 sur laquelle il y a 3 emplacements réservés : élargissement du chemin, cheminement doux et bassin de rétention.

Il existe également des emplacements réservés sur la parcelle 21 (élargissement chemin et bassin de rétention) et sur les parcelles 20 et 22 (élargissement chemin de Bercaude, parking paysager et cheminement vers le stade).

La Commune a mandaté le cabinet d'études Gaxieu pour réaliser le projet d'élargissement du chemin de Bercaude avec ses aménagements. Une réunion s'est déroulée récemment avec le responsable des routes du département pour étudier la future entrée/sortie sur la RD 936. L'aménagement final devrait permettre de réduire la pente à cet endroit.

M. Ombras présente le plan du projet de lotissement sur les parcelles 20 et 22 et précise bien que ce ne sont que des documents de travail. Le cabinet Urban Stone, acquéreur du terrain et porteur du projet de réalisation d'environ 27 logements sociaux a proposé à la commune de lui céder une partie de l'emplacement réservé au PLU pour la création d'un jardin paysager et les parties nécessaires pour l'élargissement du chemin de Bercaude et pour le futur cheminement doux menant au complexe sportif. Il est rappelé que l'objectif de ce parking est de servir lors des manifestations importantes au complexe sportif ou à la salle Charles PAGES, et également lors des événements se déroulant dans le village médiéval. Il pourra bien sûr également être utilisé par les riverains et les clients de l'hôtel/restaurant. Ce parking permettra aussi de faire « tampon » entre la RD 936 et les logements à construire.

Concernant le lotissement de la parcelle 170, M. Ombras explique que la commune a délibéré et signé une convention avec M. Fabrice Rouveyrolles qui prévoit la cession des équipements publics et de la voirie dès la fin de la construction de la dernière maison de ce lotissement. M. Rouveyrolles reste donc propriétaire jusqu'à la fin des constructions, néanmoins la commune s'est engagée à installer la signalisation sur cette voie au plus tôt. Il sera également nécessaire de donner un nom à cette traverse. Il ajoute que 12 lots sont prévus sur cette parcelle.

M. Cavrois dit qu'il frémit quand on lui parle de bassin de rétention et demande à quoi vont ressembler les bassins de rétention prévus sur les parcelles 146 et 21 et notamment s'il s'agit de bassins maçonnés.

M. Ombras rappelle la loi sur l'eau et les obligations en la matière, ainsi que les principes du bassin qui doit contenir le surplus d'eau au moment des pluies et laisser couler l'eau stockée ensuite. Fait dans les règles de l'art un bassin doit se vider totalement à la suite d'un événement pluvieux. Pour ces parcelles autour du ruisseau et en zone naturelle, il peut être fait des bassins non maçonnés, des noues vertes. Pour le bassin du lotissement, il y a eu reprise dernièrement pour conforter les murs et permettre l'évacuation de l'eau qui certainement ne provient pas du ruisseau mais de fils d'eau provenant de la colline.

M. Cavrois demande s'il est prévu un enduit de ce bassin et M. Chapon souhaite s'assurer que les clôtures sont aux normes car elles ne sont pas rigides et c'est dangereux pour les enfants notamment.

M. Ombras répond que la commune ne récupérera pas le bassin s'il n'est pas aux normes et conforme au permis d'aménager. Évidemment un enduit dans les tons des couleurs autorisées le mettrait plus en valeur.

Mme Cavrois demande quel est le timing pour les sens de circulation et demande si la signalétique peut être rapidement mise en place.

Mme Ouraghi trouve que la sortie au chemin de Bercaude est aussi dangereuse, qu'il manque de la visibilité et que c'est en plein virage. Et surtout que l'étroitesse de la voie permet difficilement les croisements.

M. Ombras répond que la sortie du chemin de Bercaude est plus sécurisée que celle du chemin du Mas de la Corse, surtout au niveau de la visibilité. Mais que bien sûr l'aménagement futur doit encore améliorer ce carrefour. Au niveau esthétique, il explique que le chemin de Bercaude ressemblera au chemin de la Piole avec 2 voies, un trottoir, de l'éclairage et des ralentisseurs. Le timing devrait être de deux ans mais ce sera aussi en fonction du déroulé de la procédure d'expropriation de la parcelle 21 s'il n'y a pas d'accord amiable pour l'acquérir. Il y a donc deux étapes dans ce projet, tout d'abord la mise en place de la signalétique et ensuite la réalisation des travaux d'élargissement.

Mme Cuisin demande s'il y aura de vrais dos d'âne car pour elle les coussins berlinois situés devant chez elle ne servent à rien et ne permettent pas de réduire la vitesse des véhicules.

M. Ombras demande à chacun de prendre ses responsabilités en matière de vitesse. Ces deux chemins sont des impasses, donc utilisées par des riverains. Il invite les voisins à discuter entre eux sur ce sujet pour faire remonter leurs remarques aux personnes roulant trop vite. Il est d'accord pour dire que les coussins berlinois ne servent pas à grand-chose.

Mme Brahimi demande si la voirie sera refaite.

M. Ombras répond que la voirie à terme devra être refaite mais seulement à la fin de l'urbanisation de ce secteur du haut du chemin du Mas de la Corse.

Mme Brahimi ajoute qu'il n'est pas normal que les camions de plus de 10 tonnes puissent passer.

M. Ombras répond que ces poids lourds ont des dérogations lors de la réalisation des travaux ou lors de livraisons. Le but étant qu'ils soient connus en Mairie en cas de litige ou de dégradations.

Concernant la question du sens interdit sur la partie basse du chemin du Mas de la Corse, M. Ombras demande à ce que chacun fasse part de ses observations.

Mme Ouraghi pense que la mise en place de la signalétique doit être concordante avec l'élargissement de la chaussée, renvoyer toute la circulation sur le chemin de Bercaude risque d'être compliqué et cela posera les mêmes problèmes de sécurité à l'entrée/sortie du chemin que ceux existants au chemin du Mas de la Corse. Elle ajoute qu'elle trouve dommage que le chemin situé en haut de Bercaude qui permet de rejoindre le stade soit en aussi mauvais état. Elle raconte qu'il était utilisable en voiture ou en vélo il y a 17 ans et qu'il s'est tellement dégradé avec le temps qu'il est devenu aujourd'hui quasi impraticable, même à pied.

M. Ombras répond que ce cheminement pose des questions, notamment du placement du chemin rural qui n'est certainement pas aussi large que celui existant en réalité, et peut être pas positionné au bon endroit. Un bornage doit être fait prochainement par la propriétaire des parcelles situées avant la maison de M. Massoud.

M. Roux Yohan demande si ce sens interdit signifie une nouvelle entrée pour le restaurant le Sarrasin. M. Ombras répond qu'ayant fait le tour avec le bureau d'études et le responsable des

routes du département, oui l'entrée/sortie du parking du Sarrasin pose problème. Les propriétaires sont absents ce soir, mais devront être vus pour trouver une solution si un sens interdit empêche la circulation descendant dans la partie basse du chemin du mas de la Corse.

M. Blanc demande si cela veut dire que toutes les voitures stationnées le midi au restaurant le Sarrazin vont passer devant chez lui. Il s'inquiète aussi de la vitesse des véhicules qui risque d'augmenter sur ce tronçon avec un sens unique.

M. Ombras lui répond par l'affirmative en expliquant qu'une route s'est fait pour rouler et qu'une fois encore s'il existe des problèmes de vitesse, c'est à voir entre voisins.

Mme Perez dit que l'on roule vite partout et que ce n'est pas le sens interdit qui va faire changer cela.

M. Roux Gérard précise que la vitesse est aussi un problème sur la route départementale.

Mme Zimmer demande s'il ne pourrait pas être mis un panneau clignotant sur la départementale pour justement ralentir les automobilistes.

M. Ombras répond qu'il passe 4 500 véhicules jour sur la RD 936 à ce niveau et la volonté du département est que cela circule sans obstacle.

Il est demandé si le chemin de Bercaude pourrait d'ores et déjà être élargi dans le champ, avant même la réalisation des travaux car sinon le fait que l'on ne puisse pas passer partout à deux voitures risque de poser problème.

Mme Brahimi intervient sur l'arrêt de bus du chemin du Mas de la Corse, qu'elle ne trouve plus adapté et dangereux, les enfants sont trop nombreux en raison des constructions et ils se retrouvent à attendre le bus sur la voie départementale avec les risques que cela comporte.

M. Ombras rappelle que la doctrine du département est que le bus reste intégralement sur la chaussée pour prendre ou déposer les passagers. Par dérogation il peut y avoir stationnement à coté. Il propose de voir avec le cabinet Gaxieu si l'arrêt de bus peut être déplacé au chemin de Bercaude sur une plateforme par exemple, cela permettrait aux utilisateurs d'emprunter le nouveau trottoir créé.

M. Michel Yohan expose que l'aménagement du chemin de Bercaude entraînera également le dévoiement de la ligne téléphonique, au final c'est un chantier important.

Pour les sens de circulation, il est finalement décidé ce soir après discussion de mettre deux stop sur la traverse reliant les deux chemins et cette signalétique pourra être revue après la réalisation des travaux d'élargissement.

M. Ombras présente le projet de lotissement de M. Bilange situé juste à côté du lotissement St Andréa. Le permis initial déposé pour 24 lots a été refusé une première fois pour des raisons architecturales. M. Bilange a déposé un deuxième permis qui a également été refusé pour l'instant et créant une voies sur 2 lots du lotissement St Andréa.

M. Roux Yohan demande qui est responsable du débroussaillage des parcelles non bâties du lotissement St Andréa. Une réponse lui sera donnée par le service urbanisme de la commune suivant le plan des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage).

Mme. Brahimi demande s'il est possible d'avoir plus de poubelles. M. Ombras répond que M. Franquet, responsable des services techniques se rendra sur place pour déterminer les emplacements.

Mme Zimmer demande à la mairie de bien vouloir intervenir au sujet des nuisances sonores de la 2X2 voies qui deviennent de plus en plus insupportables pour les habitants de ce quartier.

M. Ombras répond que la commune s'engage à refaire une nouvelle demande pour la pose de murs anti-bruit, mais qu'un refus de la DRIRE, gestionnaire de la route, avait été donné il y a quelques années.

M. Blanc revient sur les propositions de sens de circulation, et pense qu'il serait préférable de rendre la partie basse du chemin du Mas de la Corse en impasse et que tous ceux du haut entrent et sortent sur la départementale par le chemin de Bercaude.

M. Ombras lui répond ce qu'il avait écrit dans la lettre aux riverains de ce chemin, que cela consistait en gros à privatiser une partie de voirie communale pour quelques habitants de ce chemin et renvoyer la problématique de la circulation routière vers les riverains du chemin de Bercaude.

Au terme de cette réunion, en matière de circulation routière, il est donc décidé de mettre les 2 « stop » sur la voie transversale, d'orienter les automobilistes de ces deux chemins à utiliser le chemin de Bercaude pour sortir sur la RD 936 et à donc utiliser la voie transversale pour ceux venant du chemin du Mas de la Corse, de lancer les procédures le plus rapidement possible pour l'élargissement du chemin de Bercaude, et d'envisager ensuite un sens interdit entrant pour le chemin du Mas de la Corse. Une fois les différents dossiers avancés, une nouvelle réunion sera organisée.

Pour le nom de cette nouvelle voie, étant donné son côté symbolique reliant 2 quartiers, le Conseil Municipal propose de la baptiser Simone Veil en hommage à cette femme ayant réussi à réunir les Français sur diverses thématiques.

M. Ombras remercie tous les participants et leur dit que le compte-rendu leur sera transmis rapidement.

La réunion est levée à 20H00.



